



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Opération OAP SARAH BERNHARDT

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEXITY

Raison sociale

NEXITY

N° SIRET

4 4 4 3 4 6 7 9 5 0 0 1 8 0

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Page

Prénom(s)

Carole

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b) Travaux, constructions et opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha.	Construction de 500 logements sur un terrain de 52 980 m ² et pour une surface de plancher de 32 000m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La plupart des bâtiments présents sur le site seront conservés puisqu'ils sont classés "Eléments bâtis protégés", seul quelques uns seront démolis. Plusieurs bâtis patrimoniaux remarquables sont présents sur le site, construits au 19ème siècle, ils sont le témoin de l'activité de maraîchage présente sur le site avant son urbanisation :

- Une maison de maître et ferme
- Une ferme de type maraîchère ou "Maison Boulloc"
- Plusieurs fermes maraîchères situées le long de la route de Launaguet

Opération d'aménagement globale sur plusieurs tranches. Construction de 500 logements résidentiels répartis en 6 lots. Réhabilitation de la maison en stationnements pour vélo et des fermes maraîchères en commerces et lieux de services.

4.2 Objectifs du projet

8 objectifs principaux :

- Quartier 100% ventilation naturelle : utiliser l'aéraulique dans la conception du plan masse.
- Biodiversité et qualité de la matrice urbaine : structurer et valoriser les éléments paysagers qualitatifs préexistants sur le site.
- Des parcours promenade confortables et agréables.
- Réunir les conditions d'un îlot de fraîcheur.
- Des logements de grande qualité d'usages à prix maîtrisé.
- Mise en valeur du patrimoine bâti : réhabilitation des maraîchères en commerces ou lieux de services.
- Centraliser les surfaces imperméabilisées pour ne pas impacter la nappe phréatique affleurante et maximiser les espaces perméables.
- Respecter les préconisations de l'OAP définies par Toulouse Métropole, en équilibrant les phases du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en septembre 2027.

Grâce à un diagnostic écologique réalisé au cours de 2 passages en février et avril 2025, l'environnement a été minutieusement analysé, permettant ainsi d'anticiper le chantier et de limiter ses effets négatifs éventuels sur l'environnement (plusieurs nids ont été observés sur le site, la flore est typique des milieux anthropisés). 4 espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées (Ailante glanduleux, Robinier faux-accacia, Vergerette du Canada et Laurier cerise), ces dernières feront l'objet d'une gestion spécifique pendant la phase chantier, afin d'éradiquer l'espèce et d'endiguer sa propagation sur les espaces à proximité (naturels et urbains). Enfin, une partie du site est classé "Espaces verts protégés" (EVP) par le règlement de l'OAP relatif au site de Sarah Bernhardt, issu du PLUi-H de Toulouse Métropole. Cet espace devra être conservé et valorisé dans le projet d'aménagement.

Ce diagnostic a permis la préconisation de mesures ER (Eviter, Réduire), comme notamment l'intervention lors des phases défavorables pour la biodiversité, le balisage des zones sensibles et la lutte contre les pollutions.

Une analyse de site a permis de compléter les données acquises par l'écologue et a permis de dresser un état des lieux complet de la parcelle, ainsi que des enjeux et risques auxquels elle est soumise.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain utilisé par le projet :	52 980 m2
Surface global du terrain d'assiette du projet :	32 000 m2
Surface d'espaces publics :	20 000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche "La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère" se trouve à 2,37 km, soit au-delà de la zone d'étude rapprochée. Les enjeux sont donc négligeables.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans une commune en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucune zone couverte par un arrêté préfectoral de protection biotope. L'arrêté préfectoral le plus proche "Biotopes nécessaires à la reproduction, au repos et à la survie des poissons migrateurs sur la Garonne à l'aval de Toulouse" se trouve à 2,53 km. Les enjeux sont donc négligeables.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Conformément à l'article L. 321-2 du code de l'environnement, le site du projet ne se situe pas dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national (marin et terrestre), réserve naturelle ou zone de conservation halieutique se trouve dans les périmètres d'étude du site (rapprochée 2 km et éloignée 5 km). La réserve naturelle régionale la plus proche "Confluence Garonne-Ariège" se trouve à 9 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site visé par le projet se trouve dans la commune de Toulouse, visée prochainement par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Toulouse Métropole pour la période 2024-2029.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas sur le site d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou site patrimonial remarquable. Le site inscrit le plus proche est le "Canal du Midi", classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il se trouve à 3,65 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic zone humide a été réalisé et il ne révèle pas de sol hydromorphe et donc de zone humide sur le site d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le Plan de Prévention des Risques naturels liés aux inondations (PPRI) a été approuvé le 20 décembre 2011 sur la commune de Toulouse. Il a été modifié à deux reprises : le 18 juillet 2018 et le 9 avril 2025.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) autour de la société ESSO SAF sur la commune de Toulouse a été approuvé le 16 octobre 2024.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucune étude ou donnée ne permet de conclure sur l'état des sols sur lesquels se trouve le site. Une étude de pollution des sols sera ainsi menée pour déterminer l'état de santé de ces derniers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Les parcelles visées par le projet se situent dans la ZRE du Département de la Haute-Garonne - Arrêté préfectoral du 05/03/1996 (Code national de la zone : 05311).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après le PLUi-H de Toulouse Métropole, le site du projet ne se trouve à proximité d'aucun captage d'eau potable destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas sur un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucun site classé Natura 2000. Le site classé Natura 2000 le plus proche "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" (Directive Habitats) se trouve à 2,35 km, soit au-delà de la zone d'étude rapprochée. Les enjeux sont donc négligeables.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site de l'OAP de SARAH BERNHARDT accueille des Espaces verts protégés (EVP) et des Eléments bâtis protégés (EBP). De plus, 2 Pins parasols classés "Arbres remarquables" sont présents au nord-est de la parcelle.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'alimentation en eau potable se fera par les réseaux existants d'AEP. Aucun prélèvement dans les ruisseaux ou les nappes n'aura lieu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou rabattement de nappe n'est prévu, en phase travaux ou en phase exploitation. Aucun ouvrage enterré de type parking n'est envisagé. Le projet envisagera de travailler sur l'expression de la trame hydraulique en passant notamment par la réutilisation du fossé existant, comme base des futurs aménagements.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui lors du terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le chantier de construction nécessitera l'apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccordé au réseau existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	D'après le diagnostic écologique, plusieurs nids ont été observés au niveau du boisement sud de la parcelle, probablement appartenant à des Pics vert et Pics épeiche. Néanmoins, les arbres accueillant les nids se trouvent dans la zone classée "Espaces verts protégés", censée être préservée par le projet. De plus, une population de Lézards des murailles a été observée au niveau du jardin domestique. Présence de chiroptères et hérissons. Des mesures ERC ont été rédigées et seront suivies.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun impact attendu sur le site Natura 2000 le plus proche. Aucun travaux ni rejet n'a lieu au sein de ce dernier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet se trouve sur une friche, mais de nombreux espaces verts du terrain seront préservés, développés et valorisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Il existe d'après l'analyse environnementale à l'échelle de la parcelle un risque concernant le transport de matières dangereuses : en effet, le site se trouve sur le passage de canalisations souterraines de gaz naturels.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site se trouve dans une zone à risque modéré concernant les sécheresses et les gonflements des argiles (réalisation d'un suivi piézométrique et une étude géotechnique approfondies nécessaires). Egalement prendre en compte le risque très élevé de remontée de nappe. Au nord-ouest de la parcelle, il est recommandé de ne pas prévoir d'aménagements susceptibles de polluer la nappe affleurante.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les eaux usées sont rejetées dans le réseau collectif.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	De par son caractère, le projet engendrera du trafic. Cependant, celui-ci n'est pas de l'ordre à impacter l'environnement en raison de la destination du projet qui est de l'habitation. De plus, le projet prévoit de développer les mobilités douces (déplacements à pied et en vélo) et la connectivité avec les transports en commun, contribuant ainsi à limiter le trafic automobile.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	De par le trafic créé au sein de parcelle, le projet sera source de bruit : pistes cyclables, piétons, habitants... Cependant, il s'inscrit dans un environnement déjà bruyant et résidentiel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site se trouve à proximité de plusieurs axes routiers : A62 (voie de catégorie 1), E72 et D15. Toutefois, le projet envisagera la mise en place de reculs paysagers et la préservation de l'espace arboré sud.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de nuisances olfactives particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de nuisances vibratoire à part occasionnellement lors du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit 500 logements pouvant occasionner de la pollution lumineuse, liée aux usages domestiques. Les nouvelles voiries pourront également augmenter cette luminosité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est classé niveau 7 sur l'échelle de Bortle "Transition banlieue/ville". Moins de 100 étoiles visibles à l'oeil nu, dôme lumineux beaucoup plus important au-dessus des villes. Pas concern
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air. A part lors du chantier avec occasionnellement les poussières. Une charte chantier propre et un suivi réduiront au maximum ces rejets occasionnels et uniquement diurnes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Eau pluviale non susceptibles de pollution (toiture, voirie) : vers le réseau communale. Des noues permettront de maximiser l'absorption à la parcelle.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Réseau communal et STEP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées liées aux usages sanitaires. Elles seront collectées dans le réseau d'assainissement urbain collectif et traitées par la STEP.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : Exportation d'excédents de terrassement en décharge classée. En phase exploitation : déchets domestiques produits par les habitants et les potentiels usagers des voies de mobilité douce et des espaces verts.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet souhaite conserver et valoriser les éléments architecturaux et paysagers préexistants sur le terrain : l'alignement de marronniers qui constitue une trame végétale historique, héritée du passé agricole du site, réhabilitation du fossé nord-sud, des maraîchères en lieux de commerce et d'échanges et le boisement au sud. Le cœur du projet s'inscrit dans une dynamique de concevoir avec le "déjà là", pour ne pas perdre la mémoire du site et de son quartier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est prévu sur une friche, la construction et la destination des bâtiments entraînent une modification des activités humaines et de l'occupation/usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet souhaite utiliser la ventilation naturelle, en prenant en compte les voies de circulation des vents dominants et leurs impacts sur le lieu, afin de limiter les coûts en énergie. De plus, ce dernier envisage de réunir les conditions d'un îlot de fraîcheur, notamment en conservant une grande partie des espaces verts existants et en développant une trame hydraulique avec le "déjà là". Le projet souhaite également développer les mobilités au sein de la parcelle, tant à travers les mobilités douces pour les humains, qu'à travers les trames vertes pour la faune et la flore locale. Enfin, ce dernier projette de favoriser des espaces verts conviviaux et accessibles pour tous, ainsi que de réhabiliter les bâtiments préexistants en services de proximité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux écologiques et environnementaux sont bien pris en compte dans ce projet. Des bureaux d'étude spécialisés suivent la mise en place des mesures d'évitement et de réduction de l'impact sur l'environnement et sur la biodiversité locale. Un diagnostic écologique poussé avec la mise en place des mesures a été effectué, de plus il y a une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Côté patrimoine, les bâtiments classés seront conservés. En raison de tout ces éléments mis en place en amont, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Diagnostic écologique, passage Février & Avril 2025 - EKKOIA	☒
2	Annexe 9 : Diagnostic zone humide, Avril 2025 - EKKOIA	☒
3	Annexe 10 : Analyse environnementale, Mai 2025 - EKKOIA	☒
4	Annexe 11 : Présentation architecte	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

**DU
BERNARD
D
Philippine**
Signature
numérique de
DU BERNARD
Philippine
Date :
2025.08.01
17:49:22 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)